



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2022/92**

**Réunion du 13 décembre 2022 à 19h00  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29**

**Présents : 19**

**Votants : 27**

Présents : Mme Martine BAUDART, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Benoît LAIES, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Marie-Claude BERGERY a donné pouvoir à M. Benoît LAIES, M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marina LESCOUET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Agnès HAUDECOEUR donne pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD, M. Frédéric MULLER donne pouvoir à Mme Martine BAUDART et M. Hubert RENOLLET donne pouvoir à Mme Annie FESTUOT

**Secrétaire de séance** : Mme Marina LESCOUET

**OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LE PROJET DE REFECTION DE MURS MURETS ET TOITURE**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13/09/2022 approuvant le plan de financement pour des travaux de restauration de murs et toitures de la ville de Vouziers et autorisant le Maire à solliciter des subventions auprès de tout partenaire potentiel ;

Considérant que ces travaux portent sur la :

- Réfection du mur en pierre de chaque côté des escaliers dans le secteur de l'Eglise de Vrizy,
- Réfection du mur du cimetière de Terron sur Aisne,
- Réfection de la toiture des logements Avenue Charles de Gaulle à Vouziers,

Considérant que la nature des travaux de toiture chiffrés ne sont pas éligibles à l'aide « reconquête du patrimoine bâti public dans les Ardennes » de la Région Grand Est ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

- D'autoriser la réalisation des travaux présentés ci-dessous,
- De solliciter pour chacune des opérations au taux le plus élevé possible auprès de la Région Grand Est, de l'Etat au titre de la DETR 2023, ainsi que de tout autre partenaire potentiel selon le plan de financement ci-dessus ;

**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :  
Et de sa publication ou notification le :**

Dépenses		Recettes			
Postes de dépenses	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
<b>Mur secteur église Vrizy</b>	<b>7 858,00 €</b>	Etat			
<b>Mur cimetière Terron</b>	<b>3 720,61 €</b>		<b>DETR</b>	<b>20%</b>	<b>7 972,40 €</b>
<b>Couverture Désamiantage 66 Avenue Charles de Gaulle</b>	<b>21 929,40 €</b>				
<b>Toiture Bâtiment Terron sur Aisne</b>	<b>6 354,00 €</b>				
		Région		<b>50%</b>	<b>19 931,01 €</b>
TOTAL HT	39 862,01 €	TOTAL subventions		<b>70,00%</b>	27 903,41 €
		Reste à charge sur le HT		<b>30,00%</b>	11 958,60 €
<b>TVA (base 20%)</b>	<b>7 972,40 €</b>	<b>FCTVA</b>			<b>7 846,76 €</b>
		<b>Reste à charge après application du FCTVA</b>			<b>125,65 €</b>
TOTAL TTC	47 834,41 €	TOTAL TTC		100,00%	47 834,41 €

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :  
Et de sa publication ou notification le :

- De charger le Maire ou son adjoint de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Fait en mairie le

Le Maire,  
Yann DUGARD



